

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3833)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 275

présenté par
Mme Gaillard

ARTICLE 51 QUATERDECIES

- I. – Supprimer l’alinéa 9.
- II. – En conséquence, au début de l’alinéa 10, substituer à la référence :
- « Art. L. 253-8-1 »
- la référence :
- « V. – ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.